



CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL De L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES Du 4 décembre 2024

Sous la présidence de Jean-Louis Philippin

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 9 octobre 2024
3. Assermentation de la nouvelle conseillère municipale
4. Assermentation de la nouvelle conseillère communale
5. Election d'un membre à la commission de recours en matière fiscale
6. Election d'un membre à la commission ad hoc pour la sécurité
7. Election d'un/e délégué/e aux SITSE
8. Election d'un/e suppléant/e aux SITSE
9. Election d'un/e suppléant/e au Conseil intercommunal de Région de Nyon
10. Communications du bureau
11. Informations de la Municipalité
12. Préavis N° 11/2024 – Budget 2025
13. Préavis N° 12/2024 – Dépôt de recours contre la décision du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) du 13 septembre 2024 portant sur le décompte final des péréquations 2023 et contre la décision du 18 novembre 2024 portant sur le décompte final 2023 de la Participation à la cohésion sociale (PCS) - péréquation indirecte, émanant de la cheffe du Département de la santé et l'action sociale, ainsi que l'engagement d'une procédure à l'encontre du Canton de Vaud en restitution des intérêts de retard sur les sommes payées par la Commune de Mies au titre des péréquations en relation avec les décomptes des années 2019 à 2020
14. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
15. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés: S BADARIOTTI – N. EICHENBERGER – D. GUTMAN – F. KEHRER-BORY –
S. LUGINBUEHL – S. MIR – G. SAGNA – J.-P. STREIT

2. Procès-verbal de l'assemblée du 9 octobre 2024

Le procès-verbal du 9 octobre 2024 est accepté par 34 oui, 0 avis contraire, 1 abstention (34 votants).

3. Assermentation d'une nouvelle conseillère municipale

Le Président procède à l'assermentation de Madame S. MEIER.

4. Assermentation d'une nouvelle conseillère communale

Le Président procède à l'assermentation de Madame K. MONTET.

5. Election d'un/e membre à la commission de recours en matière fiscale

P. BRÜGGLER est élue membre de la Commission de recours en matière fiscale par acclamation.

6. Election d'un/e membre à la commission ad hoc pour la sécurité

M. BOREAN est élu membre de la Commission ad hoc pour la sécurité par acclamation.

7. Election d'un/e délégué/e aux SITSE

J. SHELDON est élu délégué aux SITSE par acclamation.

8. Election d'un/e suppléant/e aux SITSE

A. HERNANDEZ est élue suppléante aux SITSE par acclamation.

9. Election d'un/e suppléant/e au Conseil intercommunal de Région de Nyon

M. SILLS est élue suppléante au Conseil intercommunal de Région de Nyon par acclamation.

10. Communications du Bureau

Le Président annonce :

- Pour rappel et sur recommandation de la Préfecture, les signatures des rapports de Commissions doivent être authentiques. Il conviendra aux membres des Commissions de se présenter en fin de Conseil pour les signer.
- Avoir reçu la démission de P. MEIER de son poste à la Commission des déchets, afin d'éviter tout conflit d'intérêt dans le cadre des nouvelles responsabilités de son épouse au sein de la Municipalité. Il note qu'il n'y a pas d'obligation légale sur ce point. Un successeur sera élu lors du prochain Conseil.
- Une motion de la Commission des finances concernant l'augmentation de la rétribution des scrutateurs pour les dépouillements des élections sera discutée ce jour.
- Un hommage à G. DERIAZ en son nom et celui du Conseil communal. Il salue son excellent travail, ainsi que l'aide apportée au Bureau du Conseil en termes de présentations et d'informations. Le Conseil acclame G. DERIAZ. La Municipalité lui rendra un hommage en fin d'assemblée.
- Une modification de l'ordre du jour au sujet d'un amendement au préavis 12/2024, tel qu'il a été communiqué la veille aux Conseillers communaux.

11. Informations de la Municipalité

C. HILFIKER annonce

- Un dépassement de budget pour La Couronne de l'ordre de CHF 200'000.- à CHF 250'000.-. La fin des travaux est prévue pour mars 2025. Il reste prudent et ne transmet pas le tableau final du dépassement pour le moment, certains imprévus pouvant encore se présenter.
- L'activation par la Municipalité de la clause d'urgence à hauteur de CHF 48'000.-, pour des travaux d'urgence au bâtiment du Chauchay du fait de problèmes récurrents d'inondations affectant le fonctionnement du CMS et certains locataires. La solution envisageable retenue, minimisant la gêne, en restant dans des coûts raisonnables, est le chemisage. Il consiste en l'injection d'un produit étanchéifiant dans les conduites impliquant de petits dommages collatéraux, comme le risque d'endommager la robinetterie en fin de réseau.
- Pour l'agrandissement de l'école UAPE : les travaux de terrassement sont en cours et se termineront avant Noël, s'en suivra le gros œuvre et la charpente jusqu'en mai, puis le second œuvre jusqu'en août, permettant ainsi la remise des locaux à la direction des écoles et l'APEJ à la rentrée 2025-2026.
- Le chemin de la Faverge recevra les bus TPN dès le 14 décembre. Dès lundi prochain, le centre du village devrait être goudronné pour permettre le test réel.
- Le radar pédagogique est en marche, les tests sont en cours. Il sera de retour à Mies mardi prochain et posé jeudi prochain.

S. EMERY

- Informe que tous les élèves prendront dorénavant soit les bus TPN, soit le train. Il n'y aura plus de transports privés. Sauf pour la première période du matin à 7h30 un car postal prendra les élèves à l'arrêt TPN de la Faverges. Le bus est prévu pour les élèves de 7^{ème} et 8^{ème}, le transporteur Ferrara acceptera les 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème}, s'il reste de la place.
- Fait une présentation sur l'avancée des travaux du collège des Rojalets, de la piscine et patinoire. Elle indique que la salle de gymnastique provisoire ne répondant pas aux normes incendie, sera détruite à l'issue des travaux et remplacée par un jardin. Le bâtiment de l'accueil comportera des bureaux pour ARSCO au 1^{er} étage et un restaurant au rez-de-chaussée. 1'500 m2 de panneaux solaires seront installés sur les différents bâtiments du site. L'estimation des coûts de construction reste à CHF 24'000'000.-, mais une nouvelle loi sur le sport est en préparation par le Conseil d'État, à la suite d'une initiative populaire et d'une motion parlementaire en vue d'augmenter l'aide d'état dans le sport. Le contre-projet est en consultation, pour un vote prévu en mai 2025 et porterait la subvention de CHF 3'000'000.- à CHF 6'500'000.-. Pour donner les cours, un choix entre une auto-organisation ou une organisation externe reste à faire. Les 3 objectifs d'ARSCO et du Comité de pilotage restent d'offrir un maximum de qualité en maîtrisant les coûts et en respectant les délais d'ouverture prévus.

G. DERIAZ fait une présentation sur le PACOM en version 2. Les principales remarques de la DGTL et des Commissions ont été intégrées. Il devra être validé en Municipalité dans les prochaines semaines avant la mise à l'enquête publique. Il souligne certains changements :

- Le tableau principal du plan général d'affectation datant de 2007, avec l'abandon de la condition d'avoir une surface constructible minimum.
- La possibilité d'avoir des toits un peu moins pentus de 35% à 25% pour permettre d'avoir des combles habitables.
- Afin de conserver un village résidentiel vert, l'introduction d'un indice de surface minimum de 60% de pleine terre permettant l'absorption d'eau, dont une zone de terre non interrompues d'un seul tenant sur les ¾ de la surface
- Création d'une nouvelle zone d'habitation de moyenne densité à proximité de la gare comportant des périmètres constructibles.

Le dossier PACOM mis à l'enquête en février contient :

- Le plan d'affectation,
- Le règlement déterminant notamment la police des constructions,
- Le rapport nommé 47OAP (ordonnance sur l'aménagement du territoire) décrivant la démarche permettant d'aboutir à ce plan,
- Le plan de constatation des nouvelles lisières forestières
- 13 annexes au dossier.

Après la mise à l'enquête publique, le plan sera validé par le Conseil communal et les oppositions traitées. Ensuite, le plan d'affectation doit être validé par le Conseil d'Etat et sera valable pour une quinzaine d'années. Il espère une entrée en vigueur à la fin de l'automne 2025.

En parallèle, il reste à finaliser :

- L'inventaire des arbres remarquables avec des biologistes,
- Une proposition des biologistes de révision du règlement communal sur la protection du patrimoine arboré,
- Actualiser la liste des espèces recommandées,
- La mise en place des mesures du Plan Energie Climat Communal (PECC).

Le Conseil acclame G. DERIAZ pour son travail.

Le Syndic ajoute que la Municipalité, après 7 ans de travail sur le PACOM, a pris la décision de mandater G. DERIAZ pour finir la présentation du PACOM ; ce qu'il a accepté.

Il rappelle que 7 ans auparavant, la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire limitait grandement l'autonomie communale. Le Canton demandait à supprimer de la constructibilité à proximité d'une gare, tout en rendant impossible la limitation de la densité dans le bâti. Après beaucoup de négociation et de procédures entre le Canton et la Commune, il a été décidé de faire un schéma directeur, entériné par les Commissions, ayant servi de feuille de route dans les négociations. Après une longue et difficile bataille, la cible est atteinte, G. DERIAZ en a été l'artisan et il sera encore avec nous pour la mise en place. Il permet la conservation du côté résidentiel du village et d'éviter des densités extrêmes.

Il avait pris la décision d'arrêter ses fonctions en pensant que le travail serait terminé pour la fin de l'année, mais le Canton a retardé celui-ci.

Le Président annonce les dates réservées pour 2025 :

- Assemblées du Conseil communal :
 - Mercredi 19 mars à 20 heures
 - Mercredi 14 mai à 20 heures
 - Mercredi 25 juin à 18 heures 30
 - Mercredi 1^{er} octobre à 20 heures
 - Mercredi 3 décembre à 20 heures
- Séances des Commissions :
 - Lundi 3 mars à 20 heures
 - Lundi 28 avril à 20 heures
 - **Mardi** 10 juin à 20 heures
 - Lundi 15 septembre à 20 heures
 - Lundi 17 novembre à 20 heures

Le Président demande à F. GAVILLET VOLLENWEIDER de présenter la Motion de la Commission des Finances sur la mise à niveau de l'indemnisation de nos scrutateurs. (Annexe 1).

Le Syndic indique que la Municipalité appuie le vote de cette motion.

Le Président procède au vote :

- de voter favorablement sur la mise à niveau de l'indemnisation de nos scrutateurs. Soit de l'augmenter à CHF 40.-.

La motion de la Commission des finances est acceptée à l'unanimité.

12. Préavis N° 11/2024 – Budget 2025

S. MASCALI présente le préavis N°11/2024.

Le Syndic remercie S. MASCALI pour sa présentation. Il souligne que la marge d'autonomie communale à 30% est en réalité de 12,92 %, du fait d'une obligation de paiement dans des associations intercommunales. Il ajoute que les impôts conjoncturels ont diminué de CHF 600'000.-. Une investigation est en cours car la Municipalité est surprise après avoir enregistré autant de transactions sur la commune. Il suppose que le Canton attend les taxations définitives ou le bon moment pour verser l'argent, en fonction de la conjoncture la plus favorable.

Il rappelle qu'il y a une différence entre la perte comptable au bilan, compensable par des réserves existantes et le cash-flow. Celui-ci va redevenir positif cette année. Il espère que la perte présentée au 31 décembre 2024 sera inférieure au budget présenté.

Il rappelle que des investissements ont été faits, comme le bâtiment du Sorbier, le port, la réfection des routes, etc. Certains sont rentables, d'autres non. La Commission a noté, à raison, qu'il faudrait réfléchir à des investissements rentables. Les 3 immeubles n'ont pas été construits par crainte de l'évolution du système péréquatif, car il était question d'intégrer le rendement dans le calcul péréquatif. Il y a deux ans, ce dossier a été écarté, car il paraissait délicat de le rajouter à tous ceux déjà en cours. Il a été question de passer par un tiers pour cette construction, mais ceci laisserait une rentabilité moindre. Tous les investissements « non-rentables » ayant été faits étaient nécessaires. Ils ont apporté à la Commune des infrastructures permettant la qualité de vie que nous connaissons dans notre village.

Le Président demande la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

F. MARCHAL, en préambule, salue le travail de Mme RABUNAL, boursière, pour son travail de qualité et S. MASCALI, pour ses présentations. Il présente le rapport de la Commission des finances qui recommande au Conseil communal d'approuver le budget tel que présenté par la Municipalité.

F. BUENSOD demande s'il y a des nouvelles sur la réforme policière.

Le Syndic indique qu'il n'y a pas de projet de nouvelle réforme. Il coexiste 2 systèmes : les Communes ayant leur propre police municipale et les Communes délégatrices, comme Mies, demandant que la prestation de gendarmerie soit confiée au Canton. La facturation de la prestation a évolué car il s'agissait d'un des 3 thèmes de la péréquation. La méthode a été revue lors de la NPIV avec la suppression de l'écrêtage péréquatif : malgré une redistribution du pourcentage devant être payé par les communes délégatrices plus important, cela a débouché sur une économie pour Mies. La facture sociale baisse drastiquement, les montants donnés au titre de la péréquation intercommunale augmentent, la facture au titre de la réforme policière diminue de façon conséquente, pour représenter d'après les projections du Canton, un gain de CHF 500'000.-.

O. EMERY craint le fait de s'habituer aux dettes et à la consommation des réserves, du fait de la tactique adoptée face au Canton. Il demande si continuer à avoir des pertes reste intéressant en connaissant les nouvelles règles.

S. MASCALI explique que les réserves doivent être utilisées, car la nouvelle MCH2 (règle sur les mesures comptables) entrant en vigueur en 2027, rendra l'utilisation des réserves plus compliquée. En 2024, au bilan, ce sera plat, sans perte ou légèrement positif, en diminuant la réserve et la charge péréquative. Baisser les réserves ou le capital, le total des deux reste le même : ce sont des vases communicants.

Le Syndic appuie S. MASCALI. Il observe que les réserves sont constituées de l'argent cumulé par la taxation thésaurisée. Il est mauvais d'endetter les générations futures, au même titre que de prélever trop d'impôts dans une génération, pour faire face à des dépenses. La présentation comptable devant les juges, avec des résultats flamboyants aurait été incomprise. Il était juste tactiquement de présenter des pertes : engager des dépenses paraissant importantes y compris non rentables, mais utiles pour la population, dans la mesure de nos moyens. Par exemple, les négociations avec l'intercommunalité pour que l'investissement dans l'école reste neutre.

Le Président procède au vote :

- d'approuver le budget 2025 tel que présenté par la Municipalité.

Le préavis N°11/2024 est accepté à l'unanimité (34 votants).

13. Préavis N° 12/2024 - Dépôt de recours contre la décision du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) du 13 septembre 2024 portant sur le décompte final des péréquations 2023 et l'engagement d'une procédure à l'encontre du Canton de Vaud en restitution des intérêts de retard sur les sommes payées par la Commune de Mies au titre des péréquations en relation avec les décomptes des années 2019 à 2020

Le Syndic présente le préavis N°12/2024. Il explique le contexte nécessitant le besoin d'un amendement au préavis N°12/2024.

Le Président procède au vote :

- de l'amendement au Préavis N° 12/2024 - Dépôt de recours contre la décision du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) du 13 septembre 2024 portant sur le décompte final des péréquations 2023 et contre la décision du 18 novembre 2024 portant sur le décompte final 2023 de la Participation à la cohésion sociale (PCS) - péréquation indirecte, émanant de la cheffe du Département de la santé et l'action sociale, ainsi que l'engagement d'une procédure à l'encontre du Canton de Vaud en restitution des intérêts de retard sur les sommes payées par la Commune de Mies au titre des péréquations en relation avec les décomptes des années 2019 à 2020.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Le Président demande la lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

Q. JUILLERAT présente le rapport de la Commission de gestion qui recommande au Conseil communal d'accepter le préavis N°12/2024.

J. SHELDON présente le rapport de la Commission des finances qui recommande au Conseil communal :

- d'autoriser la Municipalité à recourir auprès du Tribunal fédéral à l'encontre de la décision rendue par le Département des institutions, du territoire et du sport le 13 septembre 2024, portant sur le décompte final des péréquations 2023 ;
- d'autoriser la Municipalité à engager une procédure en recouvrement de montants d'intérêts de retard liés à la restitution des sommes qui ont été versées par notre Commune sur la base de décisions cantonales pour les exercices 2019 à 2022 qui ont été respectivement cassées (2019) et annulées (2020-2022) à l'encontre du Canton de Vaud devant la Chambre patrimoniale du Canton de Vaud ou toute autre instance compétente.

B. GRASSET demande comment les frais d'avocats sont pris en charge.

Le Syndic répond qu'il ne sera pas possible d'aller au-delà de 2024, car la nouvelle NPIV entrera en vigueur en 2025. Il faut espérer que le Tribunal fédéral tranchera avant 2025. Pour les recours, sur le plan administratif, les 30 Communes partagent les frais pour les deux cabinets d'avocats. La Commune de Crans fait office de trésorier et facture les autres Communes. Pour la future procédure, les frais estimés seront partagés avec l'ensemble des Communes recourantes et devraient représenter entre CHF 3'000.- et CHF 5'000.- en première instance, frais minimes par rapport aux enjeux évoqués. Le risque de cette procédure est ailleurs, car l'intégralité des sommes payées par les seules Communes recourantes pour les 3 exercices, représente CHF 1'000'000'000.- La condamnation au remboursement de la somme viendrait troubler le

fonctionnement institutionnel du Canton. C'est pourquoi la réflexion est faite sur les intérêts. Pour la période considérée jusqu'au 15 août, cela représente CHF 3'000'000.- réclamés pour Mies. L'affaire sera jugée devant une chambre patrimoniale, dont il faut attendre moins de servilité par rapport aux intérêts cantonaux. Ce pari peut permettre au Canton de venir dans notre direction en gardant la tête haute.

S. MASCALI ajoute que l'augmentation des honoraires dans le budget n'est pas très importante et est essentiellement due au PACOM.

Le Président procède au vote :

- d'autoriser la Municipalité à recourir auprès du Tribunal fédéral à l'encontre de la décision rendue par le Département des institutions, du territoire et du sport le 13 septembre 2024, portant sur le décompte final des péréquations 2023
- d'autoriser la Municipalité à recourir auprès des instances compétentes (Tribunal cantonal et Tribunal fédéral) à l'encontre de la décision du 18.11.2024 portant sur le décompte final 2023 de la Participation à la cohésion sociale (PCS) – péréquation indirecte, émanant de la cheffe du Département de la santé et de l'action sociale
- d'autoriser la Municipalité à engager une procédure en recouvrement de montants d'intérêts de retard liés à la restitution des sommes qui ont été versées par notre Commune sur la base de décisions cantonales pour les exercices 2019 à 2022 qui ont été respectivement cassées (2019) et annulées (2020-2022) à l'encontre du Canton de Vaud devant la Chambre patrimoniale du Canton de Vaud ou toute autre instance compétente.

Le préavis N°12/2024 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité (34 votants).

14. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

En l'absence de N. EICHENBERGER, le Président lit le rapport du représentant de la Commission de gestion à la présentation du budget d'ARSCO 2025 :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Un représentant de la Commission de Gestion a assisté à la séance d'information portant sur les comptes de budget d'Arsco 2025, le 3 octobre 2024, au Collège de Terre Sainte à Coppet.

L'essentiel de la présentation a porté sur la Synthèse des budgets 2024 et 2025.

L'augmentation des charges inscrites au budget 2024 (CHF 7'826'894.01) et 2025 (CHF 9'898'790.60), représentant une augmentation de CHF 2'071'896.59 provient :

- des dépenses réalisées sur la piscine et la patinoire (CHF + 1'243'641.87), ainsi que sur le centre sportif (CHF + 704'393.44), postes absents sur le budget 2024, représentant ensemble CHF 1'948'035.31,
- d'un certain nombre de travaux à effectuer, essentiellement aux Rojalets (CHF + 117'999.85).

Concernant ce dernier volet, l'administration générale inclut une augmentation de CHF 49'613.17 (total CHF 1'242'437.92), la gestion des Rojalets une hausse de CHF 117'999.85 (total CHF 4'723'436.55), laquelle inclut une hausse de CHF 107'000.00 en « achats de matériel, de machines et d'équipements destinés au restaurant ».

Les dépenses liées à l'exploitation de la piscine et de la patinoire sont inscrites pour la première fois au sein du budget. A noter que les charges de CHF 1'948'035.31 seraient supportées par l'APEJ (CHF 600'491.59) et par les Communes (CHF 548'773.30).

J.-V. DE SAUSSURE présente le rapport du Conseil Intercommunal de Région de Nyon :

Il s'est réuni à deux reprises depuis notre dernier Conseil communal :

- Le 10 octobre à Chavannes-des-Bois :

3 Préavis discutés :

1. Etat financier du fonds TP régional 2010-2024 – qui avait pour but principal de clôturer les préavis des aménagements réalisés et de réaffecter un solde positif au fonds de TP.
2. Adoption de la Vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand Genève (VTT) – peut-être que certains avaient d'ailleurs pris part aux ateliers participatifs organisés sur le sujet : il s'agit de la vision stratégique, non contraignante, entre le Canton de Genève, le Pôle métropolitain du genevois français et la région de Nyon, pour le développement territorial de ces 25 prochaines années. Pour que celui-ci préserve la qualité de vie des habitants, la nature et les écosystèmes, tout en dynamisant son tissu économique, développant un système de mobilité multimodal et répondant à la croissance démographique.
3. Demande de crédit de CHF 31'822.- pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à Chavannes-de-Bogis au Centre commercial :
Le centre commercial de Chavannes n'étant plus connecté au réseau de transports publics depuis 2012, le futur tracé de la ligne 10.813, avec son nouvel arrêt de bus devant ce centre commercial, en assure de nouveau la desserte.

- Le 30 octobre à Saint-Cergue :

Un seul et unique préavis – mais qui est un peu le feuilleton régional de ces derniers mois – la demande de crédit pour finaliser le bâtiment d'accueil et restructurer l'activité de Télé-Dôle SA.

Il s'agissait d'octroyer un crédit de CHF 2'624'030.-, pour finaliser le bâtiment du « Lapin Blanc », dont le chantier est à l'arrêt depuis plus d'un an, et restructurer l'activité en vue d'un développement 4 saisons : avec la suppression de 3 téléskis et de la maintenance lourde sur les installations existantes. Le Canton de Vaud en échange s'est engagé à financer CHF 500'000.- par le biais de la loi sur l'aide au développement économique (LADE) et d'abandonner un prêt de CHF 2'000'000.-.

Ce préavis a été accepté à une très large majorité. Avec tout de même 2 précisions importantes :

Lors du vote, on n'avait pas encore la décision du Conseil d'Etat concernant son aide au projet. Donc le CODIR a proposé un amendement, qui a été accepté, pour n'engager les dépenses seulement après la confirmation du Canton. Entre-temps, ce soutien a été validé par le Conseil d'Etat.

Un postulat de plusieurs membres de la COFIN a été très largement accepté, pour développer une réelle stratégie 4 saisons et un développement touristique qui se détourne progressivement du ski, car on le sait, les jours d'enneigement ne feront que diminuer.

Un référendum a été lancé dernièrement dans la presse. Alors il faudra voir s'ils arrivent à collecter les signatures dans les délais – mais une chose est sûre, le feuilleton continue...

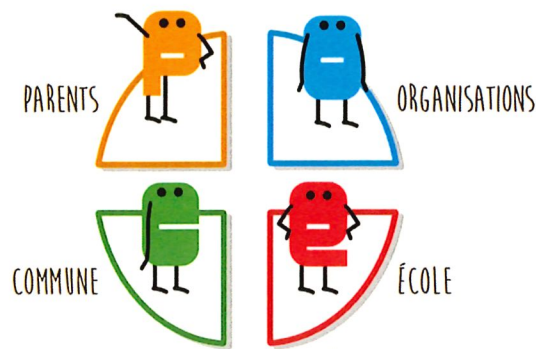
Le Syndic, en tant que membre de la task-force de ce dossier problématique, ajoute que le Canton a approuvé et apporté environ CHF 3'000'000.- supplémentaires. Il lui semble fondamental de préserver une activité 4 saisons. Le coût des travaux avait été sous-estimé par les architectes mandatés par Télé Dôle à l'époque. Il a conduit la négociation avec les partenaires français en pensant que Les Rousses, ayant une économie très basée sur le tourisme, aurait mis les liquidités pour terminer la construction. Mais ils se sont retirés au dernier moment. Les conséquences en ricochet imaginables pour la société Suisse, il a fallu se rapprocher du Canton pour trouver une solution décrite sur le préavis (disponible au public et consultable). Le travail ne se limite pas au financement nécessaire pour terminer le Lapin Blanc, mais à trouver des solutions durables et concevables à moyen et long terme afin de conserver une activité orientée vers les 4 saisons. Ceci peut poser des problèmes écologiques, c'est pourquoi des compromis doivent être trouvés pour améliorer le plan d'affectation de la Dôle. Le Canton entrant en matière, peut permettre d'appuyer pour arriver au « 4 saisons ». Un référendum a été lancé contre la décision d'un Conseil intercommunal, ce qui est une première, risquant de faire perdre du temps si les signatures sont récoltées. De plus, des procédures de liquidations imposent des délais à la société française et le temps long que représente le solutionnement de ce référendum, si les signatures étaient recueillies, empêcherait de mettre l'argent nécessaire dans le timing voulu. Des solutions sont donc en cours d'élaboration.

R. CLAVIEN présente le rapport de la réunion de l'APEJ du 15 novembre 2024 à Coppet :

- Concernant les cotisations des parents versées à l'APEJ :
La FAJE (fondation pour l'accueil de jour des enfants), subventionne à 32.25% l'accueil des enfants de Terre Sainte, et ce jusqu'en 2030.
En relation avec les cotisations versées par les parents, un changement de la grille tarifaire est en cours, afin d'équilibrer les différences entre les familles.
- Pour 2025, agrandissement de l'école de Mies, ce qui correspondra à 2 classes supplémentaires, ainsi qu'à l'agrandissement de l'UAPE (Unités d'Accueil Pour les Ecoliers).
La création d'une crèche à Tannay est en discussion.
- Changement d'horaires des TPN, Car postal et CFF pour le 15 décembre.
Les parents inquiets pour leurs enfants devant attendre les transports publics plus de 30 minutes avec le nouvel horaire, ont été rassurés par Madame H. Kunz, qui leur a dit qu'ils pouvaient se mettre au chaud dans les bâtiments de l'école.
Ce nouvel horaire impacte avant tout les enfants arrivant de la commune de Chavannes-des-Bois.
Pour rappel, l'ensemble des élèves des classes 7P à 11S reçoit un abonnement nominatif Mobilis, payé par l'Association.
- Le CODIR de l'APEJ a souhaité valider un nouveau règlement du CESCOT, ce qui n'a pas été validé par l'ensemble des délégués, et ceci malgré le préavis positif donné par la Commission ad hoc – révision Règlement du CESCOT.

Le souhait du CODIR était essentiellement l'adaptation du nombre de participants aux 3, 4 séances annuelles. En ce sens, une proposition de passer de 36 à 12 membres a été sollicitée. Proposition qui a soulevé des oppositions et autres propositions de délégués. Conséquences, le nouveau règlement souhaité ne pourra pas entrer en compte, et d'éventuelles adaptations seront à envisager, à suivre ...
Quant au règlement en lui-même, il s'agissait essentiellement de remettre celui-ci à jour sans changements particuliers.

Ce sont différentes personnes concernées par le fonctionnement de l'école.
Ces personnes se réunissent 3 à 4 fois par année pour s'informer, discuter,
échanger leurs points de vue et faire des propositions. Elles sont bénévoles.
Elles sont regroupées en 4 quarts :



PARENTS

les parents des élèves fréquentant
le ou les établissements scolaires

ORGANISATIONS

les organisations ou milieux concernés par la vie
de l'école : association de parents, accueil de jour,
société sportive, ...

COMMUNE

les membres des autorités communales
ou intercommunales

ÉCOLE

le personnel actif au sein de l'école : direction,
corps enseignant, psychologue, ...

apej.ch/cescot/

15. Divers et propositions individuelles

P. MEIER informe des prochaines festivités à Mies :

- manifestations ayant été organisées :
 - Le 1^{er} décembre, Les Fenêtres de l'Avent organisé par Les ROP ont démarrés avec un apéritif. L'agenda et le plan est visible sur le site : fenetresdelavent.ch. Il invite à motiver des personnes à participer dans les zones non couvertes par la manifestation pour l'année prochaine.
- manifestations à venir :
 - Le 5 décembre, le Vin chaud de l'avent aura lieu devant Chez Dom' ou devant le bâtiment communal, organisé par les ROP et offert par la Municipalité,
 - Le 19 décembre, Le Noël des enfants, organisé par l'amicale de Mies proposant le vin chaud, la soupe et un marché de Noël préparé par les enfants.

J. SHELDON note que dans les nouveaux horaires CFF, direction Genève rien ne change. En sens opposé, il n'y a plus d'express, ce qui double le temps pour aller à Nyon et même chose pour aller à Lausanne. Pour aller en Suisse profonde, nous sommes renvoyés vers Genève ce qui rajoute CHF 2.- au trajet.

C. HILFIKER demande s'il a vérifié avec les TPN qui lui semble une solution plus rapide.

P. ENGLEBERTS informe au sujet de la Clairière de la démission de G. BINS. Comme il y a quelque mois, ils ne sont plus que 5 dans le Conseil de fondation. Il n'a pas prévu de remplaçant, après le refus de 2 candidatures proposées par P. ENGLEBERTS : X. MONTET et Q. JUILLERAT. Il demande si ces 2 candidats sont toujours intéressés, car sans Président, ils seront sans doute acceptés. Le problème est qu'avec 4 membres le Conseil ne peut plus prendre de décision, car le minimum est de 5 membres pour le Conseil de fondation.

Le Syndic estime qu'il s'agit d'une bonne nouvelle et que ce serait heureux que la Commune de Mies soit représentée par quelqu'un de jeune pouvant s'investir. Des aménagements et agrandissements sont prévus dans le futur pour l'EMS.

P. ENGLEBERTS annonce l'assemblée générale le 10 décembre. Il communiquera des informations plus détaillées dans un prochain Conseil. En principe, E. MÖRGELI devrait reprendre la présidence, mais rien n'est officiel.

Pour clore la séance le Syndic rend un hommage dithyrambique à G. DERIAZ pour son travail durant 13 ans et demi au sein de la Commune.

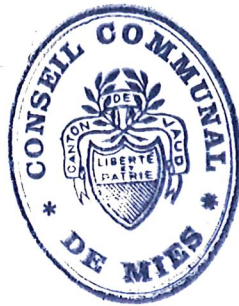
Il est acclamé par le Conseil communal.

La parole n'est plus demandée. La séance est levée à 22h12.

Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



Le Secrétaire



Thomas CHEVALIER